

Nouveau cycle de conférences

Séminaires en français

17 octobre 2023

Successions dans un contexte international
(aspects civils & fiscaux)

28 novembre 2023

Donations dans un contexte international
(aspects civils & fiscaux)

Date à confirmer

Immobilier belge
(aspects civils & fiscaux)

Seminars in English

9 November 2023

Belgian and international inheritance
(civil and tax aspects)

12 December 2023

Gifts in an international context
(civil and tax aspects)

Date to be confirmed

Belgian real estate
(civil and tax aspects)

Plan Succession

(dans un contexte international)

Volet civil

- Qui sont ses héritiers ?
- Qui hérite de quoi ?
- Quelle est la part minimale de certains héritiers ?
- Quelle protection pour le compagnon survivant ?

**Souplesse
Choix loi**

Nationalité

Résidence habituelle

Volet fiscal

- Quels sont les critères de taxation ?
- Y-a-t-il un risque des double imposition ?
- Quelle est l'incidence du PPI UE N°7 ?

**Solutions à la
multi-taxation ?**

Succession : Volet civil

Possibilité de choisir la loi civile applicable à sa succession (Règlement UE n°650/2012)



□ Un seul droit civil applicable à toute la succession?

- **Choix possible**: loi de l'Etat de la nationalité
 - ↗ lors du choix
 - ↘ lors du décès

- **A défaut de choix**: loi de l'Etat de la « résidence habituelle » au décès
 - └─> Exception?

Comment déterminer la résidence habituelle ?

Règlement UE 650/2012



Fonctionnaires UE peuvent-ils être « résidents habituels » d'un Etat où ils ne sont pas domiciliés fiscalement (Protocole n°7) ?

Résidence habituelle = domicile fiscal ?

Critères objectifs

- Durée et régularité de la présence
- Centre des intérêts personnels, familiaux & patrimoniaux
- Etat où la profession est exercée
- Situation du patrimoine
- Etc.

Critères subjectifs

- Intention de fixer de manière stable et permanente le centre de ses intérêts dans l'Etat concerné
- Etc.

Loi civile applicable à la succession - Règlement UE 650/2012 -



➤ Facilités

Comment exprimer son choix de loi ?

- Testament
- Pacte successoral
- Etc.

Une seule loi civile pour toute la succession ?

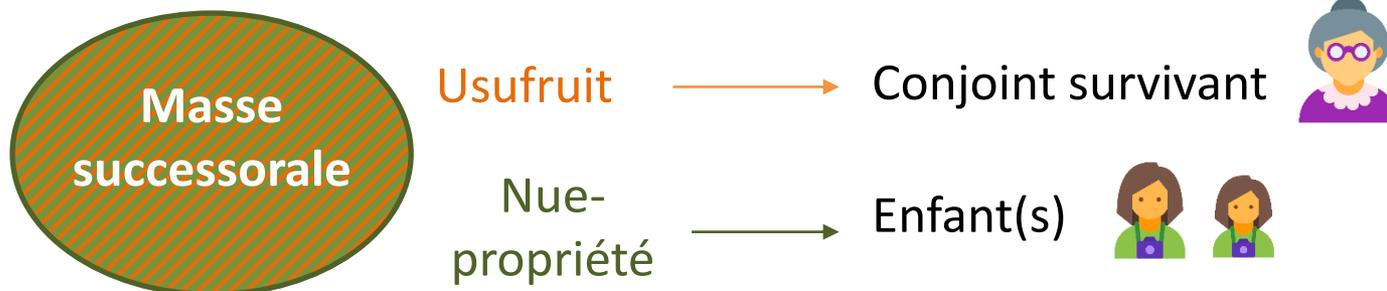
Plurinationnalité ?

➤ Choix de la loi successorale & réserve héréditaire ?

Succession: droit civil belge - Principes -



❑ Dévolution successorale légale (en l'absence de testament)



❑ Dérogations possibles?

- Testament (privé/avocat ou notarié; R.C.T.)
- Pacte successoral
- Donations

Limites?

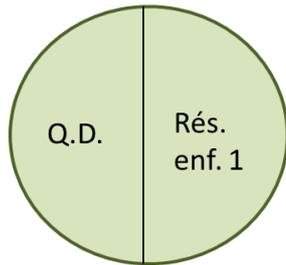
Succession: droit civil belge

- Testament vs. réserves héréditaires -

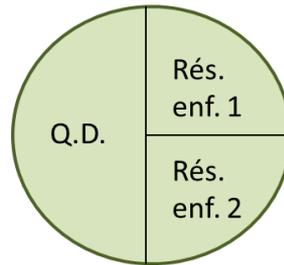


Réserve des enfants (globale)

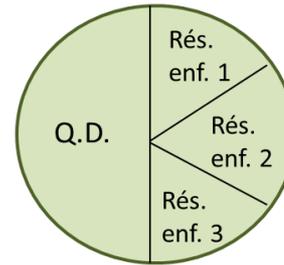
Si défunt a un enfant



Si défunt a deux enfants



Si défunt a trois enfants



Réserve du conjoint ?

Droits du cohabitant légal ou de fait ?

Réserve des ascendants ?

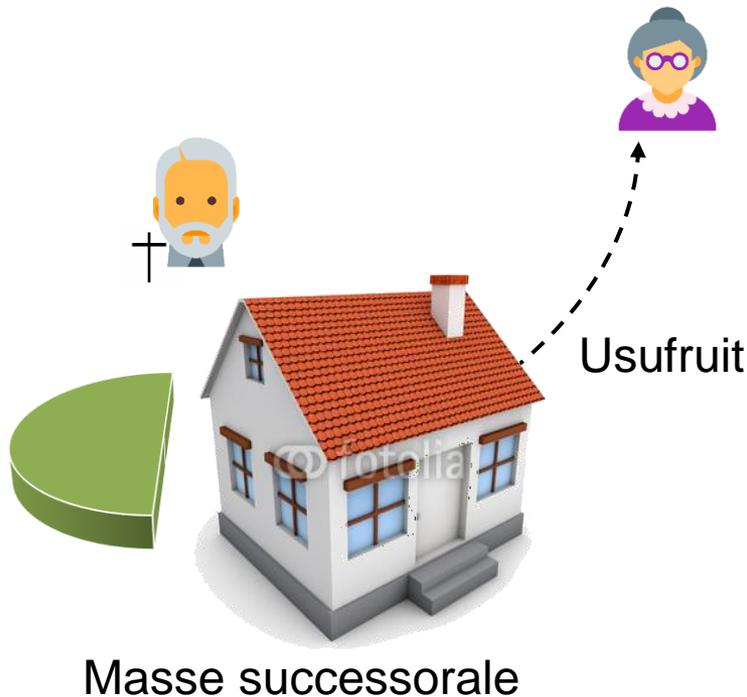
Succession: droit civil belge



- Réserve héréditaire du conjoint survivant -

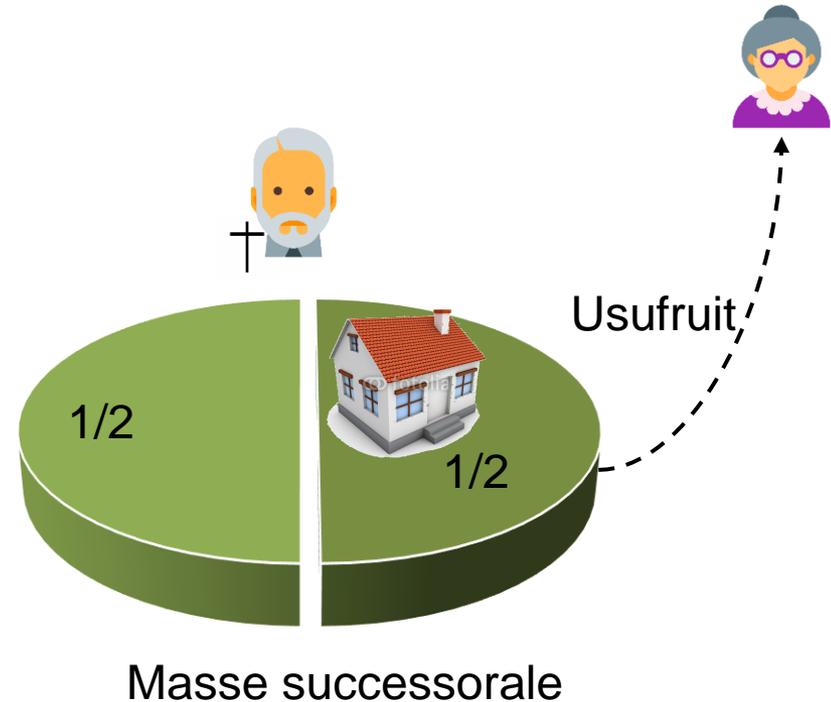
Réserve concrète

- Usufruit du domicile > usufruit de la moitié de la succession



Réserve abstraite

- Usufruit du domicile < usufruit de la moitié de la succession



Articulation ?

Succession: droit civil belge



Défunt a un conjoint survivant et deux enfants

☐ Axe n°1 : dévolution successorale SANS testament

- Conjoint: usufruit de la masse successorale
- Enfants: nue-propriété du solde de la masse successorale

☐ Axe n°2 : succession AVEC testament

➤ Liberté vs réserve héréditaire?

- Conjoint: usufruit de la $\frac{1}{2}$ de la masse successorale
- Enfants: propriété de $\frac{1}{2}$ de la masse successorale (« Réserve héréditaire globale »)

➤ Testament conjoint: prohibé

☐ Axe n°3 : pacte successoral: autorisé

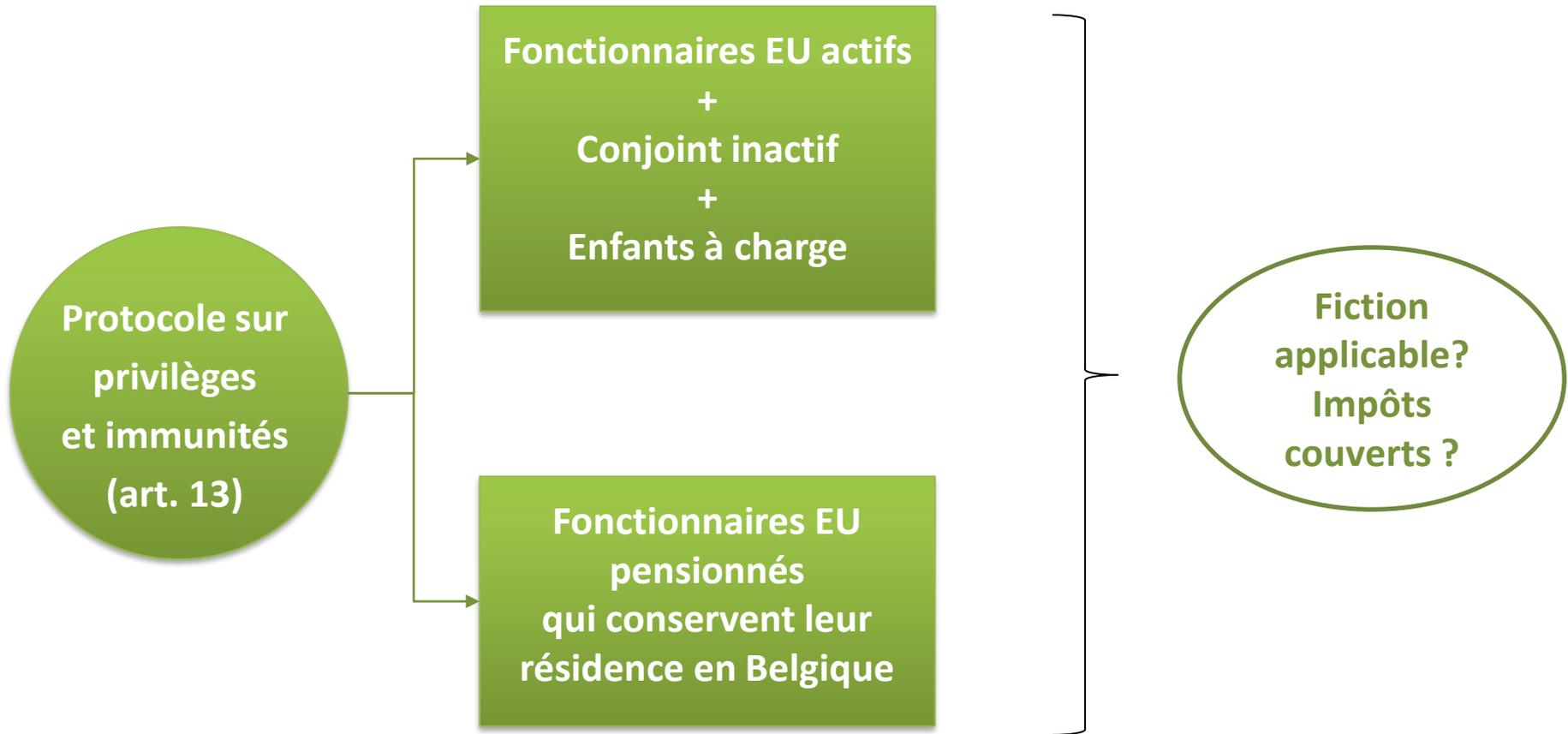
Droit civil successoral comparé

Exemple: défunt a un conjoint survivant et deux enfants

								
		Belgique	France	Espagne	Portugal	Italie	Pologne	Allemagne
Ø testament		100% USU	¼ PP ou USU 100%	1/3 Usufruit	1/3 PP	1/3 PP	1/3 PP	1/4 PP ou 1/2 PP (spéc. si contrat de mariage)
		100% NP	solde	solde	solde	solde	solde	solde
Réserve		✓	✗	Spéc. locales	✓	✓	✓	✓
		✓	✓	Spéc. locales	✓	✓	✓	✓
Pacte?		✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓

Succession : Volet fiscal

Fiscalité des successions internationales - Fonctionnaires UE: Protocole n°7 -



Attention : Certains fonctionnaires sont couverts par des protocoles dérogatoires

* Sous réserve de certaines particularités et exceptions

office@dekeyser-associes.com

FFPE - 17 octobre 2023

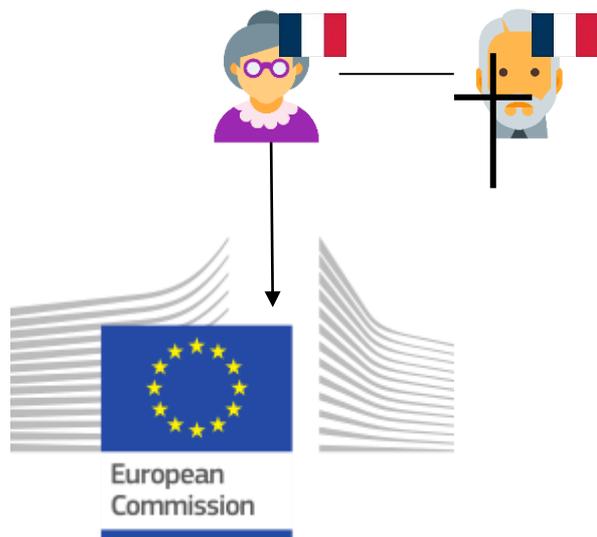
- 14 -

Fiscalité des successions internationales

- Fonctionnaires UE: Protocole n°7 -



Le conjoint survivant bénéficie-t-il du protocole UE n°7 ?



Cas n° 1: Monsieur décède alors qu'il travaillait dans secteur privé en Belgique

Cas n° 2: Monsieur décède alors qu'il est fonctionnaire européen actif

Cas n° 3: Monsieur décède après sa retraite des IE alors qu'il réside en Belgique

Cas n° 4: Monsieur décède en tant que conjoint inactif. Il a rencontré sa future épouse à Bruxelles, alors que celle-ci était déjà fonctionnaire UE

Fiscalité des successions internationales

- Critères de taxation -

□ Éléments d'extranéité :

- Nationalité du défunt, des héritiers, etc.
- Résidence du défunt, des héritiers, etc.
- Lieu de situation des biens (immeubles, comptes bancaires, ...)
- *Etc.*



Critères pertinents ?

Attention : critères variables selon les Etats
→ risque de double ou triple imposition !

Fiscalité des successions internationales

- Traités internationaux -



☐ Conventions conclues par la Belgique



succession: France et Suède → à défaut de convention : solution en droit interne ?

☐ D'autres pays de l'UE ont conclu plus de conventions*:



succession: USA, UK, France, Suède, Danemark, Grèce, Israël



succession: France, Suède, Grèce



succession: USA, Canada, Allemagne, Italie, Espagne, UK, etc.



succession: USA, France, Danemark, Suède, Suisse, Grèce, etc.



succession: Autriche, République Tchèque, Hongrie et Slovaquie

* Données mises à jour en octobre 2023

Fiscalité des successions internationales

- Fiscalité successorale belge -



☐ Droits de succession au décès d'un résident belge

- Base imposable?
- Taux?
- Redevables?

☐ Droits de mutation par décès d'un non-résident belge (e.a. fonctionnaire EU actif)

- Base imposable?
- Taux?
- Redevables?



Réduction/suppression totale possible via des donations, assurances-vie, acquisitions scindées, fondations, legs, etc.

Fiscalité des successions internationales

- Fiscalité successorale belge -



☐ Taux de base applicables

➤ Bruxelles

Enfants/conjoint	3% à 30%
Frères/sœurs	20% à 65%
Oncles/neveux	35% à 70%
Tiers	40% à 80%

Nouveautés à partir du 1^{er} janvier 2024

➤ Wallonie

Enfants/conjoint	3% à 30%
Frères/sœurs	20% à 65%
Oncles/neveux	25% à 70%
Tiers	30% à 80%

➤ Flandre

Enfants/conjoint	3% à 27%
Autres	25% à 55%

Spécificités: distinction patrimoine mobilier et immobilier + exonération de 50k € pour le PS sur avoirs mobiliers

Exonération totale sur le logement familial :

- Époux ?
- Cohabitant légal ?
- Cohabitant de fait ?

Fiscalité des successions internationales

Fortes disparités au sein de l'UE

Défunt a un conjoint survivant et deux enfants (seuls héritiers)

	 Belgique	 France	 Espagne	 Portugal	 Italie	 Pologne	 Allemagne
Droits de succession	→ 30% (spec. locales)	→ 45%	→ 34% (spec. locales)	∅	4%	∅	→ 30%
Conjoint survivant	→ 30% + exonér. domicile (spec. locales)	∅	Abattement fédéral limité (spec. locales)	∅	Abattement de 1 M €	∅	Abattement de base de 500 K €
enfants	→ 30% (spec. locales)	Abattement de base de 100 K €	Abattement fédéral limité (spec. locales)	∅	Abattement de 1 M €	∅	Abattement de base de 400 K €

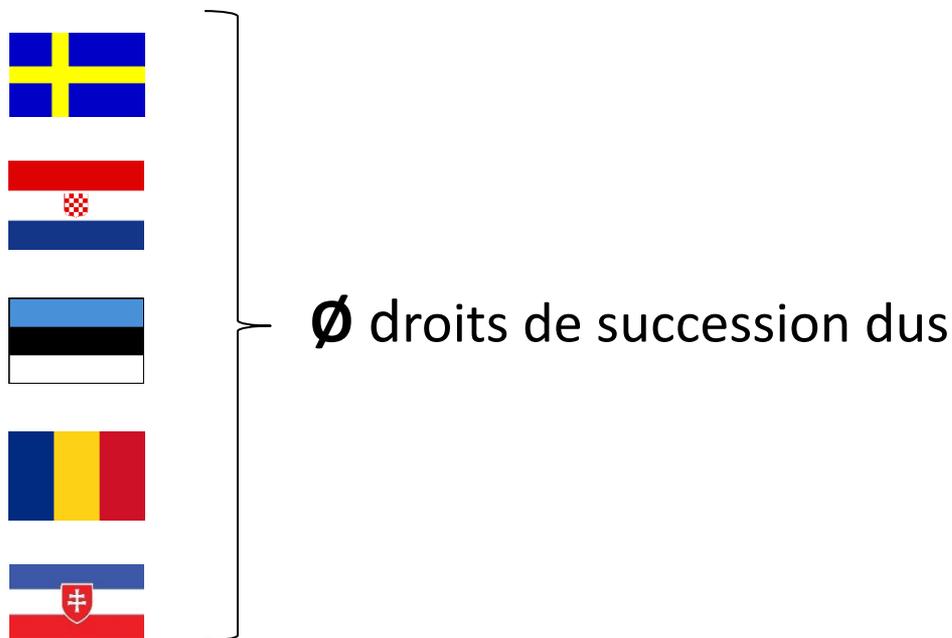
* Données mises à jour en octobre 2023

Fiscalité des successions internationales

Fortes disparités au sein de l'UE



Défunt a un conjoint survivant et deux enfants (seuls héritiers)



* Données mises à jour en octobre 2023

Fiscalité des successions internationales

- Risque d'imposition multiple -

☐ Risque de double voire triple imposition

Exemple: un fonctionnaire EU retraité (recruté en France) résidant à Bruxelles décède. Sa succession comprend des actifs (villa et avoirs mobiliers) en Espagne. Ses héritiers sont ses enfants (résidents français).

- la Belgique taxe?
- l'Espagne taxe?
- la France taxe?

☐ Solutions ?

- Planifier sa succession (donations, assurance-vie, testament, etc.) → Prochaines conférences
- Convention préventive de double imposition
- Droit interne de chaque pays



DEKEYSER & ASSOCIÉS

Merci pour votre attention!



Me Grégory Homans

Vous pouvez vous
abonner à notre
Newsletter et à notre
page **LinkedIn** pour des
mises à jour régulières.

Article intéressant :



Me Antoine Dekeyser